

ABONNEMENT MI-TEMPS

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ 5 trajets aller et 5 trajets retour
- ⊙ Validité de 15 jours

OU L'UTILISER ?

5 trajets* aller et 5 trajets* retour entre deux gares* ou points d'arrêts* belges, points frontière* inclus.

Valable sur les lignes exploitées par la SNCB :

- dans les trains du service intérieur (IC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur [sncb.be](https://www.sncb.be)).
- A bord du EuroCity Bruxelles - Rotterdam, entre Bruxelles-Midi et Hazeldonk-Grens.

Pas valable :

- à bord des autres trains internationaux classiques, de nuit ou à grande vitesse.
- dans des trains spéciaux (trains de nuit pour les festivals ou certains évènements,...).

POUR QUI ?

Pour tout public.

SUR QUEL SUPPORT ?

Votre ABONNEMENT MI-TEMPS est un abonnement papier composé d'une carte plastifiée et d'un ticket de validation (voir également la fiche 'support papier').

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier ABONNEMENT MI-TEMPS, rendez-vous au guichet uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable.

Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Vous ne pouvez pas acheter un Abonnement Mi-temps en échange d'une autre type d'Abonnement.

Prolongez votre abonnement :

Vous pouvez prolonger votre abonnement :

- en gare* : aux automates ou aux guichets maximum 31 jours à l'avance ;

- sur sncb.be (via votre compte « My SNCB ») entre 31 jours et 10 jours à l'avance. Votre ticket de validation vous sera envoyé par courrier.

La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date.

Le chevauchement de 2 tickets de validation ou une interruption entre 2 périodes de validité est autorisé.

Lors de votre achat, vous recevrez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans carte plastifiée et ticket de validation, tous deux en cours de validité, votre abonnement n'est pas valable.
- Durant la période de validité de votre Carte plastifiée, vous pouvez acheter autant de tickets de validation que vous le souhaitez.
- Votre ticket de validation est valable pour 10 trajets* pré-imprimés numérotés de 1 à 5 (5 allers, 5 retours). Les trajets sont à effectuer dans la classe choisie, endéans une période de 15 jours calendrier à partir du premier jour de validité. Vous choisissez librement la date de début de validité de chaque ticket de validation.
- Dès réception de votre ticket de validation, pliez-le en trois selon les lignes indiquées et insérez-le dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupez pas selon les pointillés.
- Avant d'embarquer dans le train, complétez chronologiquement, par destination et suivant l'ordre numérique une ligne de votre ticket de validation, de la façon suivante :
 - en toutes lettres : le jour de la semaine;
 - en 6 chiffres (JJ/MM/AA) : la date d'utilisation;

Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres rendent la ligne non valable et sont considérées comme irrégularités.

- Chaque ligne non remplie ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est déjà complétée.
- Vous vous êtes trompé ? Remplissez une nouvelle ligne.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce(s) trajet(s).
- Si votre gare* de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez le code-barres de votre ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si votre gare* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la zone*, sans en sortir, à la date que vous avez indiquée sur votre ticket de validation.
- L' ABONNEMENT MI-TEMPS ne peut pas être émis au départ et à destination d'une gare* ou d'un point d'arrêt* appartenant à la même zone*.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est basé sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre votre gare* de départ et de destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est de 150 km par trajet simple.

- Le prix varie en fonction de la classe choisie.
- Lors de l'émission de la Carte plastifiée, un droit de confection est perçu (voir « Tarifs » *).

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiche « Support papier »

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué au guichet d'une gare de votre choix. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Customer Services
Service clientèle
10-14 Bureau B-CS.6424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Le ticket de validation de votre ABONNEMENT MI-TEMPS est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à un l'automate ou au guichet.
- Un ticket de validation de votre ABONNEMENT MI-TEMPS en cours de validité n'est jamais remboursable.
- Un ABONNEMENT MI-TEMPS acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement de l'abonnement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de l'abonnement par 10. En ce qui concerne le ticket surclassement, le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs* sont ceux en vigueur à la date de l'achat du ticket de validation*.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET OU LA CLASSE DE MON ABONNEMENT MI-TEMPS ?

- Vous ne pouvez pas modifier le trajet indiqué sur votre carte plastifiée et votre ticket de validation. Pour effectuer un autre trajet, achetez un nouvel Abonnement Mi-Temps et un ticket de validation correspondant.
- Vous pouvez choisir la classe de voyage lors de chaque achat de ticket de validation.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un ABONNEMENT MI-TEMPS valable en 2e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez acheter un ticket de validation en 1^{ière} classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1e classe, achetez un ticket de surclassement* (voir fiche-produit « [Surclassement](#) »).

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un ABONNEMENT MI-TEMPS au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT](#)*. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez le code-barres présent sur votre ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le SUPPLEMENT NRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT](#)* séparé pour accéder à l'aéroport.

QUE PERMET MON ABONNEMENT MI-TEMPS ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Oui. Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quelle gare* située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à bord* ».

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre ABONNEMENT MI-TEMPS.

Si un 2e titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Votre ABONNEMENT MI-TEMPS vous permet de bénéficier d'un tarif réduit sur les [Tickets de parking](#) pour l'utilisation des parkings gérés par [Parking SNCB](#). Vous avez également la possibilité d'acheter une [Carte 10 accès](#) pour votre parking.

Ces produits parking à tarif réduit ne sont pas compatibles avec les parkings vélo.

Si votre employeur a signé une [Convention tiers payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.